



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Resistants

Question écrite n° 8491

Texte de la question

M. Louis Guedon appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur l'attitude exemplaire des jeunes qui, n'étant pas en âge de porter les armes, ont néanmoins participé volontairement aux combats de la Seconde Guerre mondiale. A l'heure où la nation fête le cinquantième anniversaire de ces combats, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'attribuer à ces anciens « jeunes » combattants une distinction spécifique reconnaissant ainsi l'hommage qui leur est dû, cette distinction pouvant valoir titre de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8491

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4200